

Charte de Collaboration



1. Transparence de la production

Engagements de l'Atelier

- Communiquer le lieu exact de production.
- Ne pas sous-traiter sans en informer la marque.
- Permettre des photos / vidéos de l'atelier.

2. Conditions de travail

Engagements de l'Atelier

- Respecter les lois locales : salaires, horaires, sécurité, hygiène.
- Maintenir un environnement de travail inclusif, respectueux et non discriminatoire.
- Ne faire travailler aucun mineur.

3. Qualité, conformité et écologie

Engagements de l'Atelier

- Travailler avec des textiles produits en Turquie, respectant la norme OEKO-TEX.
- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment : réduction des déchets, limitation des produits chimiques, gestion responsable des matières premières et chutes.
- Réaliser un contrôle qualité avant expédition.

Engagements de la Marque

- Fournir des informations professionnelles claires, complètes et à jour.
- Prévoir au minimum 1 visite annuelle en Turquie dans un but de faciliter les échanges et la collaboration.

Engagements de la Marque

- Respecter un calendrier réaliste.
- Ne pas imposer de prix ou délais mettant en danger les conditions de travail.
- Adapter les quantités ou échéances si nécessaire pour garantir le bien-être des employés.

Engagements de la Marque

- S'adapter aux textiles disponibles.
- Valider prototypes et échantillons dans les temps.
- Régler les paiements dans les délais convenus.
- Collaborer avec l'Atelier pour éviter le gaspillage (ex. optimisation du choix de matières, quantités plus justes).

4. Communication & respect mutuel

Engagements de l'Atelier

- Répondre rapidement aux points importants.
- Informer en cas de retard.

Engagements de la Marque

- Communiquer clairement et avec respect.
- Éviter les modifications tardives sauf urgence.

5. Propriété & confidentialité

Engagements de l'Atelier

- Protéger la confidentialité des designs et informations.

Engagements de la Marque

- Respecter la confidentialité des informations internes de l'Atelier.

6. Vision commune

Les deux parties s'engagent à travailler dans un esprit de confiance, transparence, qualité, respect mutuel et amélioration continue.

Charte signée en 2025, dans un esprit de pérennité de collaboration.

L'atelier d'Ildris



Arbor



Arbor, Zimmermann
Route du chaussé 6A
1687 Vuisternens-dt-Romont
SUISSE